

BACCALaurÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Les éléments de corrigé proposés ont pour objectif de servir de support de discussion lors des réunions d'entente et ne peuvent en aucun cas être considérés comme suffisants. Ils sont déclinés (pour chaque question) selon les critères d'évaluation imposés par la définition de l'épreuve.

Il appartient au jury d'approfondir les pistes proposées dans le respect du programme.

Le barème reprend celui du sujet. La distribution des points entre les diverses parties, telle qu'elle est donnée au candidat, ne peut être modifiée.

Par contre, la commission peut ventiler chaque bloc de points tout en restant le plus proche possible de la répartition proposée au niveau national afin d'éviter les écarts entre les académies (le Baccalauréat est un diplôme national).

Les décisions prises en commission d'harmonisation s'imposent à tous les correcteurs.

Les notes correspondant à la répartition des points indiquée sur le sujet doivent figurer sur la copie.

La note finale du devoir est exprimée sur 20 (en points entiers) et doit être justifiée par une appréciation explicite, cohérente et lisible (écriture à l'encre).

Conformément à l'esprit du programme de sciences et techniques sanitaires et sociales, on retiendra davantage la pertinence des éléments de réponse plutôt que leur exhaustivité.

Questions	Barème	Éléments de corrigé
Clarté et rigueur de la rédaction	/2	Orthographe, expression Le devoir est structuré : le candidat peut soit répondre à chaque question séparément, soit composer le devoir.
Question 1	/7	Montrer que le travail est un déterminant qui influence la santé.
Maitrise des connaissances	/3	Mobilisation des connaissances relatives à la notion de santé en mettant en évidence les 3 dimensions : - Dimension physique ; - Dimension sociale (bien-être social) ; - Dimension mentale. Utilisation et mobilisation des connaissances relatives à la notion de déterminant .
Exploitation pertinente des documents	/2	Le candidat doit sélectionner les informations issues des annexes qui permettent une illustration d'une influence positive ou négative du travail sur la santé . Le ou les exemple(s) doit/doivent être pertinents et cohérents par rapport à l'argumentation proposée par l'élève.
Capacité à analyser, synthétiser, argumenter	/2	Le candidat doit articuler les exemples choisis avec les caractéristiques d'un déterminant. Toute explication pertinente et cohérente est validée.
Question 2	/5	Montrer que les troubles musculo-squelettiques constituent un risque social.
Maitrise des connaissances	/1	Notion de risque social .
Exploitation pertinent des documents	/2	Le candidat doit sélectionner les informations issues des annexes correspondantes à la notion de risque social : - Prise en charge par la société : prise en charge des soins ; versement d'indemnités ; versement d'une rente/d'un capital ; - Indemnité : 60 % du dernier salaire brut de 1 ^{er} au 28 ^{ème} jour – 80 % à partir du 29 ^{ème} jour ; - Plan Santé au travail 2010 – 2014 ; - Réinsertion professionnelle.

Capacité à analyser, synthétiser, argumenter	/2	<p>Le candidat doit faire des liens entre les informations sélectionnées et les attributs de la notion de risque social.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantie collective. - Prise en charge par la collectivité : mise en place du 100 % ; mise en place d'un plan...
Question 3	/6	Présenter les acteurs intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de prévention des TMS.
Maîtrise des connaissances	/1	Utilisation et mobilisation des connaissances : prévention . Toute présentation est acceptée (textes, tableaux...).
Exploitation pertinent des documents	/2	<p>Acteurs possibles ; l'exhaustivité n'est pas attendue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dares – DGT : identifier les facteurs des TMS/évaluer les expositions professionnelles – analyser leurs conséquences sur la santé et la sécurité de l'Homme au travail (diagnostiquer) et évaluer les protections individuelles ou collectives mises en place (évaluer) ; - ANACT : aide au diagnostic et conseil ; - CNAMTS : élaborer – proposer une politique de gestion des risques professionnels (conseiller) ; - OBBBTP : conseiller ; - CARSAT : développer et coordonner la prévention des risques (mettre en œuvre) ; - Entreprise/employeur : évaluer les risques/identifier les dangers (diagnostiquer) – mettre en œuvre des actions de prévention (mettre en œuvre) ; - Centres de mesures physiques, laboratoires de chimie (diagnostiquer) ; - Médecin du travail (service de santé au travail) : recueillir des données (enquête SUMMER) – conseiller ; - Ingénieurs conseils, des contrôleurs de sécurité, des ergonomes, des médecins, des psychologues : conseiller.
Capacité à analyser, argumenter, synthétiser	/3	<p>Exemple de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par échelon (national, régional, local) ; - par niveau de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) ; - par rôle des acteurs. <p>Tout autre classement pertinent et cohérent est accepté.</p> <p>Le candidat doit faire des liens entre le classement et les acteurs.</p>

Répartition des points par critères

Critères d'évaluation	Question 1	Question 2	Question 3	Total
Maîtrise des connaissances	3	1	1	5
Exploitation pertinente des documents	2	2	2	6
Capacités à analyser, synthétiser et argumenter	2	2	3	7
Clarté et rigueur de la rédaction	2			2
Total	7	5	6	20